



Solidaires Unitaires Démocratiques  
BRANCHE CNRS-INRIA



## REUNION ORGANISATIONS SYNDICALES (OS) - DIRECTION DU CNRS du 12/06/06 THEME : poursuite des travaux sur l'évaluation des ITA

Direction : Alain Resplandy-Bernard (secrétaire général - SG), Muriel Sinanidès (DRH adjointe) + 2 personnes.

Autres syndicats : SNTRS-CGT, SNPTES-UNSA et SUP-Recherche-UNSA, SNCS-FSU, SNIRSCGC, SNPREEES-FO et Sgen-CFDT.

Sud-Recherche-EPST : Marie-Claude Gendron (observatrice, car le reste des « troupes » est en Congrès).

Le SG déclare qu'il souhaite garder un rythme mensuel de rencontres, dont les lettres de mission seront : évaluation des ITA, handicap, précaires...

Le **calendrier** prévu est :

- 10 juillet : handicap
- 25 septembre : conditions statutaires
- 23 octobre : **évaluation ITA**

Au cours de cette réunion d'octobre il prévoit d'aborder :

- 1) la modification du projet de P. Saubost sur l'évaluation des compétences, pour aboutir à un projet qui serait testé en 2007 dans certaines unités pour avoir un % d'ITA concernés significatif (expertise par BAP) ;
- 2) l'amélioration dès maintenant des dossiers de carrière ;
- 3) l'entretien d'activités.

Pour **préparer cette réunion**, la DRH va rédiger un nouveau document qui va s'appuyer sur le texte de Saubost et les réactions qu'il a suscitées ; accord pour que les documents fournis par les OS soient diffusés à tous les participants. Ces documents seront en principe fournis à l'avance pour que des discussions préalables soient possibles.

**QUESTIONS/REPOSES** au cours de la réunion :

SNTRS-CGT : pourquoi une absence de recrutement en catégorie C ?

SG : mise en œuvre du pacte junior au CNRS

SNCS-FSU : l'évaluation par des professionnels sera t-elle indépendante de la voie hiérarchique ?

SG : il doit y avoir un travail bilatéral entre DRH et OS sur 2 sujets : l'évaluation hiérarchique (cf. décret de 2002) et l'évaluation des compétences (intervention d'experts), puis convergence des 2 pour qu'il y ait un effet sur la carrière.

SNPTES-UNSA : ne souhaite pas suivre le décret de 2002 qui a posé problème dans l'enseignement supérieur.

SG : le chantier doit être porté par la DG (mais le SG doit se réapproprié le travail déjà fait) ; en octobre, nous aurons des points concrets pour avancer et prévoir une mise en œuvre en 2007 ; il y a des choses intelligentes dans le décret : il faut l'appliquer en l'adaptant.

SNTRS-CGT : mener de front évaluation hiérarchique et de compétences semble un retour en arrière, il y a des experts dans les BAP pour évaluer, demande au SG de définir ses intentions.

SNPTES-UNSA : le CTP sera t-il consulté sur les éléments de sa compétence ?

SG : oui

SNPTES-UNSA : discussion sur la répartition de la PPRS ?


SNCS-FSU : si CTP n'est qu'un vague lieu d'échange ou une chambre d'enregistrement, on va au blocage.

---

Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 [contactCnrs@sud-recherche.org](mailto:contactCnrs@sud-recherche.org)  [www.sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org)

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

Sgen-CFDT : comment se fait le choix des % dans chaque catégorie des promos au choix ? Que permettra le dialogue avec la DRH : mandat sur propositions à négocier, ou enregistrement des demandes des OS ?

SG : la DRH aura mandat pour négocier, en octobre on doit avoir un texte détaillé de mise en œuvre.

DRH a : le % de promos est lié au % de recrutement avec repyramidage, mais ignore si les postes non utilisés sont pris en compte dans le calcul.

Sgen-CFDT : il faudrait définir les corps et grades où il y a des problèmes de blocage avant la prochaine campagne de promos et de recrutement, et tenir compte des réunions et discussions précédentes, ainsi que connaître les propositions début septembre pour la réunion d'octobre.

SG : a besoin de temps pour la prise en compte, mais il faut avancer avec pour base de travail le document de 1982 pour octobre

DRHa : le document de 1982 a-t-il été appliqué?

SNPTES-UNSA : les années précédentes les OS recevaient les possibilités de promos, pas cette année ?

DRHa : ne savait pas que c'était communiqué avant, l'a donc envoyé aux DR.

SNPREES-FO : les nouvelles modalités doivent être examinées dans le cadre de la réforme de l'Etat : passage de « fonction publique de carrière à fonction publique d'emploi ». FO s'oppose à l'interclassement des dossiers de catégories différentes, demande que les agents aient connaissance de leur classement, du barème de classement et le renforcement du rôle des commissions paritaires (CAP). N'est pas favorable aux experts métiers car l'ancienneté sera encore moins prise en compte. (cf. document du 23/06/06 : nouveau cadre d'emploi définissant 3 métiers ITA : ingénieur, assistant, préparateur). Il demande l'utilisation de toutes les possibilités de promos (selon lui, en 2005, 182 n'auraient pas été utilisées... car s'il y avait par ex 6% de possibilités, et que seules 5,3% ont été attribuées, il reste 0,7%...). Il demande aussi la révision du décret du CNRS pour qu'il y ait augmentation du nombre d'élus C.

SG : note que le sujet sur le blocage des carrières n'est pas à l'ordre du jour, mais le sent compliqué...

SNPTES-UNSA : Position du CNRS concernant les modifications statutaires?

SG : devoir de faire bouger les choses avec les autres EPST.

SNPTES-UNSA : pourquoi une évaluation et peut-on la situer dans son contexte et son utilisation ?

Sgen-CFDT : le texte de Saubost ne convient pas, une expérimentation en 2007 d'accord si au moins 20% des ITA sont concernés, les DU ne peuvent faire une évaluation, il faut travailler sur l'activité professionnelle. Il n'y a pas d'historique des classements des promos, d'où demande de la mise à plat des résultats des promos par DR ; de même pour les concours.

SG : le % des essais devra être significatif, les dossiers de carrière étant informatisés, le suivi devrait être possible ; pour le bilan, les RPRH (Resp. du Personnel et des Ressources Humaines) devraient faire une info aux DU.

SNCS-FSU : attention aux moyens informatiques, car le dossier de carrière des chercheurs est parfois vide...

Les ITA peuvent évoluer dans leurs activités, donc l'évaluation de compétences doit pouvoir être faite à la demande des agents. Jusqu'où peut aller la direction du CNRS puisque le document de Saubost ne satisfait pas ?

SNTRS-CGT : attention à la formation des DU pour qu'ils fixent des objectifs aux agents (???)

SNPREES-FO : comment le conseil de labo pourrait intervenir dans l'évaluation des ITA ? L'évaluation n'a pas de sens s'il n'y a pas de possibilités de promos.

SNTRS-CGT : il faudrait créer une commission du personnel dans les unités (définition des postes, classement, problèmes internes) et lui donner un statut.

SNPTES-UNSA : il faut faire le lien avec le rapport des comités d'évaluation des unités pour connaître les problèmes de l'unité.

SNCS-FSU : Ne pas dissocier les personnes de leur cadre de travail, le comité national ne doit jamais se prononcer sur les ITA (pas logique).

SNTRS-CGT : jamais de connaissance des conditions dans lesquelles se fait la production scientifique, infos sur le besoin en nombre et profil nécessaires.

SNIRS-CGC : un laboratoire bien évalué dénonce un manque criant d'ITA, si pas de retour cela ne marchera pas.

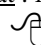

SG : il faut trouver une articulation intelligente entre les 2 évaluations, mais les 2 sujets doivent être indépendants, la priorité est à l'incidence sur la carrière de l'ITA


Sgen-CFDT : demande information sur la répartition des primes.

---

### Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 [contactCnrs@sud-recherche.org](mailto:contactCnrs@sud-recherche.org)  [www.sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org)

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)